



En Bref



En Soyons
semble

Lettre d'information municipale de Soyons N°14 – Septembre 2019

Recensement de la population à Soyons du 16 Janvier 2020 au 15 Février 2020

Tous les ans, l'INSEE organise un recensement de la population. Toutes les communes ne sont pas concernées chaque année. En 2020, les habitants de Soyons doivent être recensés ! **Des agents recenseurs nommés par la Mairie** (munis d'une carte officielle signée par le Maire) se présenteront à votre domicile.

Le recensement de la population est important car de ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget de la commune : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies... Il sert, au niveau local notamment, à prévoir des équipements collectifs nécessaires, déterminer les moyens de transports à développer, etc.

Ce recensement de la population est gratuit et les réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'INSEE, seul habilité à exploiter les questionnaires. Les informations recueillies ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

L'agent recenseur vous proposera, entre autres, de répondre par internet, et vous remettra une notice contenant tous les informations nécessaires. Ce recensement en ligne présente plusieurs avantages :

- des gains de temps (pas de second passage pour récupérer les questionnaires, collecte plus rapide avec un suivi en temps réel),
- une organisation efficace (moins de papier à gérer et à contrôler, information par sms deux fois par jour sur les réponses faites par internet, travail de l'agent recenseur facilité)
- une démarche écologique et économique (moins de papier utilisé d'où un recensement moins couteux et plus respectueux de l'environnement)
- des résultats de qualité (questionnaire guidé, plus facile à compléter, confidentialité respectée car personne n'a accès au questionnaire en ligne à part l'Insee)

Nous avons besoin d'agents recenseurs !

Pour ce recensement, nous lançons un appel à candidature : pour être agent recenseur, il faut être disponible de janvier à février, avec une assez grande amplitude horaire (fin de journée et le samedi matin), être sensibilisé à l'outil informatique et à internet, s'avoir s'organiser, être tenace, avoir une certaine aisance relationnelle et à s'exprimer. Ce travail est, bien entendu, rémunéré.

Merci de déposer vos candidatures (CV + lettre de motivation) dès maintenant et jusqu'au 15 novembre inclus en Mairie de Soyons.

Sylvie ROUSSEAU – sylvie.rousseau@soyons.fr

Aide à la Communication

Afin de participer à la communication des acteurs économiques de Soyons (entreprises, artisans, commerces), nous proposons aux entreprises et aux commerçants qui le souhaitent, de relayer **leurs évènements exceptionnels** sur la page Facebook de la commune et sur notre site www.soyons.fr.

Brigitte TORTET – brigitte.tortet@soyons.fr

Fermeture temporaire des passages à niveau

La SNCF entreprend un gros chantier de renouvellement de voies entre Peyraud (Nord Ardèche) et La Voulte. Ces travaux sont organisés pour réduire au maximum l'impact sur les circulations. Ils auront lieu du lundi au vendredi en journée. Les nuits et le week-end, les circulations commerciales seront maintenues. Néanmoins, la vitesse des trains sera diminuée sur les zones en travaux, ce qui conduit à une adaptation des horaires et à la mise en place d'autocars de substitution.

Pour assurer la sécurité du chantier et des intervenants, il est nécessaire de fermer, en continu selon l'avancée des travaux, les passages à niveau. Des déviations routières sont mises en place. Ainsi, pour ce qui concerne notre commune :

- Passage à niveau N°67 situé rue du stade : fermé 24h/24 du 25/11/2019 au 20/12/2019 et du 06/01/2020 au 17/01/2020
- Passage à niveau N°68 situé chemin de l'Ove : fermé 24h/24 du 25/11/2019 au 20/12/2019 et du 06/01/2020 au 17/01/2020

Pendant la fermeture des passages à niveaux, si vous souhaitez vous rendre au Brégard vous devrez :

- Utiliser les passages souterrains **si vous êtes à pied** (ou vélo à la main) ; il y en a plusieurs dans le village dont un en face de l'épicerie Vival
- Passer par Charmes (passage sous la voie ferrée - Chemin du Derne) si vous êtes en voiture

"Voisins Vigilants" devient "Participation Citoyenne"

La démarche "Participation Citoyenne" vise à établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique et ainsi accroître la réactivité des forces de sécurité et générer des solidarités de voisinage.

Initié depuis plusieurs années à Soyons, ce dispositif était nommé jusqu'alors "Voisins Vigilants". Un site web privé ayant utilisé cette appellation, il y a souvent confusion dans l'esprit des usagers ; c'est pourquoi, désormais, nous utiliserons la terminologie officielle "Participation Citoyenne".

Aujourd'hui, une grande partie de la commune est couverte par ce dispositif qui, rappelons-le, est fondé sur la volonté des habitants de le mettre en place. Ainsi, à leur initiative, les habitants de "Soyons Sud" (Chemin du Vivier, Route de Nîmes) ont récemment rejoint les 10 quartiers déjà adhérents.

Laurent CRUMIERE – laurent.crumiere@soyons.fr

Le marché hebdomadaire se tiendra le mercredi soir

Après des débuts un peu chaotiques, le marché de Soyons reprend sa place et sa régularité les jeudis matin. Toutefois, dans la perspective de lui donner un nouveau souffle et permettre d'en rendre l'accès plus facile aux personnes qui travaillent, les commerçants, en concertation avec Monsieur le Maire, ont validé le principe de le déplacer les mercredis soir de 16h à 20h30.

C'est une belle ouverture de la part des commerçants qui croient à la réussite de ce marché.

En outre, afin de lui donner un caractère convivial, et offrir une possibilité de trésorerie complémentaire aux associations soyonnaises, la Municipalité propose, qu'à cette occasion et par rotation, une association puisse tenir une buvette le temps du marché.

Face à ces efforts consentis par les commerçants pour Soyons, nous comptons sur votre présence pour pérenniser ce marché de proximité accessible à tous

Le marché du mercredi soir débutera le 2 octobre prochain.

Référendum Aéroports De Paris : Un ordinateur à disposition à la Mairie

Si vous souhaitez participer au Référendum d'Initiative Partagée (RIP) portant sur une proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris mais que vous n'avez pas accès à internet ou maîtrisez mal son utilisation, la Municipalité met à votre disposition un ordinateur en Mairie. Cet ordinateur est accessible aux horaires d'ouverture et son usage exclusivement réservé à la participation au référendum (du 13/06/2019 au 12/03/2020).

Site officiel : https://www.referendum.interieur.gouv.fr/initiatives_encours